

Règlement Jeu Concours Cap Halloween

ARTICLE 1 :

L'association Cap Jeunesse Côte d'Azur, dont le siège se situe 6 avenue Félix Faure à Nice organise un jeu sans obligation d'achat dans le cadre de l'opération CAP HALLOWEEN qui se déroulera du 26 au 31 octobre 2020.

ARTICLE 2 :

Ce jeu est ouvert à toute personne domiciliée à titre habituel et permanent en France, à l'exclusion du personnel de Cap Jeunesse Côte d'Azur et de leurs familles.

ARTICLE 3 :

Pour participer à ce jeu, il suffit de compléter de se rendre sur la page Facebook et le compte Instagram de Cap Jeunesse Côte d'Azur.

Pour gagner sur Facebook, il faudra répondre en premier et comme il faut à la question posée.

Pour gagner sur Instagram, il faudra s'abonner au compte Instagram, liker la publication et donner la bonne réponse en premier.

Il n'y aura pas de tirage au sort.

ARTICLE 4 :

Les lots distribués à l'occasion de ce jeu sont les suivants :

Un tote bag comprenant :

- 1 stylo
- 1 tee-shirt Service Civique
- 1 bloc note
- De la documentation sur Cap Jeunesse Côte d'Azur
- 1 autocollant Europe
- Des sucreries « Halloween »

ARTICLE 5 :

Les lots gagnés sont incessibles, intransmissibles et ne peuvent donner lieu à aucun échange ou remise de leur contre-valeur, totale ou partielle, en nature ou en numéraire.

ARTICLE 6 :

Chaque gagnant sera averti le lundi 2 novembre par une publication Facebook et une publication Instagram.

La remise des lots aura lieu entre le 2 et le 30 novembre.

Les lots non retirés après cette date resteront la propriété des organisateurs.

ARTICLE 7 :

Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la jouissance du prix attribué et/ou du fait de son utilisation.

ARTICLE 8 :

La participation au présent jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Il entrera en vigueur dès le 26 octobre 2020 à 7h, date de début de l'opération « Cap Halloween » et se terminera le 31 octobre 2020 à 00h, date de fin de l'opération.

Fait à Nice, le 15 octobre 2020.